

# ÉTÉ 2019

### à retourner à l'adresse suivante :

2 rue de l'Egalité 31200 TOULOUSE 05 67 33 93 06

+ Chèques-vacances et coupons sport acceptés + Paiement par chèque a l'ordre de streetball sport

			_	
SA	N	T	E	
JА	/ T		_	

Surveillance particulière : aucune asthme allergie autre : .......

### A REMPLIR PAR L'ADULTE RESPONSABLE :

Je soussigné(e), Madame/Monsieur (rayer la mention inutile) :

Autorise mon enfant à participer au streetball campà la date selectionnée :

M'engage à fournir un certificat medical attestant l'absence de non-contre indication à la pratique du basket-ball

Autorise l'organisateur en cas d'injoignabilité, à donner en mon lieu de place,

toute autorisation nécessaire pour toute acte opératoire ou d'anesthésie qui

serait décidé par le corp médical dans le cas ou mon enfant serait victime d'un

accident ou d'une maladie aigue à évolution rapide

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales du programme ci-jointes (annulation, assurance...) et s'engage à les respecter

### A LA FIN DE LA JOURNÉE, A DÉFAUT DE VENIR PERSONNELLEMENT CHERCHER MON ENFANT, J'AUTORISE :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)
à récupérer mon enfant
Mon enfant mineur pourra rentrer chez lui par ses propres moyen
Pour des raisons de sécurité, à moins d'une autorisation spéciale des parents,
aucun des stagiaires ne sera autorisé à quitter le centre durant la pause déjeuner
Signature du représentant légal, précédée de la mention "lu et approuvé"
fait à
le

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **RÉGLEMENT INTÉRIEUR:**

- + Il est indispensable de participer aux séances dans un esprit ludique et ainsi respecter les valeurs de respect et de convivialité
- + l'organisateur, en application des dispositions réglementaires relatives à l'accueil d'enfants mineurs dans son centre, rappelle que la consommation d'alcool est interdite et souligne également l'interdiction de fumer.
- + le régime des sorties est contrôlé et les enfants mineurs s'engagent à respecter les horaires et les règles de vie du centre.
- + la prise en charge des joueurs par l'organisateur débute et cesse aux horaires précisées lors
- de l'inscription (sauf départ prématuré)
- + en inscrivant un enfant lineur au streetball camps, les parents ou représentants légaux accepte la
- mise en oeuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engage à en informer l'intéressé

- + L'organisateur décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par l'enfant.
- + L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dommages d'objets qui ne lui ont pas été confiés.
- + Dans le cas de négligence ou d'une faute de la part de la HOOPS FACTORY,
  ce dernier est couvert par le biais d'une assurance Responsabilité Civile.

  Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance
  personnelle du participant. nous vous encourageons à vérifier que votre
  enfant est suffisamment assuré.

### **RÉGLEMENT FINANCIER**

- + Le paiement dans sa totalité doit être joint au dossier. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera malheureusement pas validée.
- + Le règlement peut se faire en espèces, par carte ou virement bancaire, en chèques - vacances, coupons sport ou par chèque.
- + Paiement en 3 fois uniquement par chèque. les dates d'encaissement, s'étalant sur une période maximum de 3 mois, sont à noter au dos de chaque chèque. encaissables le 1er ou 15 du mois.
- + Dans le cadre des paiements par virement, les frais bancaires retenus sont à la charge du participant. L'envoi d'un avis de virement doit se faire après chaque versement.

### **EN CAS D'ANNULATION**

Une fois l'inscription prise en compte, aucun remboursement ne sera effectué. Les motifs pris en compte pour un remboursement sont les suivants : Déménagement, Santé. Auxquels cas, le remboursement sera pris en compte sous forme d'avoir. Toute annulation doit se faire par lettre recommandée.